



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des DELIBERATIONS**  
**du SYNDICAT MIXTE de l'AMENAGEMENT de la DESSERTE**  
**AERIENNE de l'OUEST du LOIRET**

**DELIBERATION**  
**N°2024-02**  
**du 14 février 2024**  
 (Rapport d'orientations  
 budgétaires 2024)

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi quatorze février à quatorze heure trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle de Réunion de l'Aéroport.

DATE de la  
CONVOCAION  
 Le 22 janvier 2024

**ETAIENT PRESENTS :**

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3<sup>ème</sup> Vice-Président du SMAEDAOL,
- Madame Line FLEURY, Conseillère Départementale, Canton de Sully sur Loire,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1,
- Madame Parie-Philippe LUBET, Conseillère Métropolitain,
- Monsieur Benoit REINE, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,
- Madame Bernadette ROUSSEAU, Conseillère municipale de Châteauneuf sur Loire

NOMBRE de  
DELEGUES  
 en EXERCICE  
 9

**ASSISTAIENT :**

- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,

NOMBRE de  
PRESENTS  
 7

**ABSENTS EXCUSES :**

- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Monsieur Arnauld MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1<sup>er</sup> Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Ariel LEVY, Conseiller Départemental, Canton de Montargis,
- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Monsieur Grégoire CHAPUIS, Conseiller Départemental, Canton de Fleury les Aubrais,
- Monsieur Christian BRAUX, Conseiller Départemental, Canton de la ferté Saint Aubin,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Monsieur Thierry BUTTIN, Directeur de la DSAC Ouest,
- Monsieur Michel KERMARREC, Référent territorial DSAC Ouest,
- Madame Delphine COMTE, Responsable de la Paierie du Centre Val de Loire et Loiret

NOMBRE de  
VOTANTS  
 7

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

Vu le rapport n° 2 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,

Les dispositions de l'article L 2312-1 du code des communes, modifiées par la Loi 2015-991 du 7 août 2015 (art. 109), imposent aux communes de plus de 3.500 habitants de présenter à l'organe délibérant le budget, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Ce rapport doit donner lieu à un débat.

Ces dispositions s'appliquent également aux Syndicats Mixtes comprenant au moins une collectivité de 3.500 habitants et plus.

Les éléments de réflexion soumis dans le cadre de ce débat, portent sur les éléments suivants :

### **1. Evolution du budget de fonctionnement du SMAEDAOL pour l'année 2024**

Le budget de fonctionnement est élaboré en tenant compte d'un certain nombre de contraintes sur les charges à caractère général et sur les charges de personnel.

#### **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes du budget du syndicat sont constituées pour l'essentiel :

- ✓ **Des subventions et participations des membres** : 62% des recettes d'exploitation (réalisé 2023)
- ✓ **Des produits des services et des ventes diverses** : 24 % des recettes d'exploitation (réalisé 2023)
- ✓ **Des revenus des immeubles** : 8% des recettes d'exploitation (réalisé 2023)

#### **Concernant les produits des services et revenus des immeubles :**

Lors de sa séance du 6 décembre 2023, le Comité syndical a adopté de nouveaux tarifs et redevances pour l'année 2024 en appliquant un taux d'évolution de +5%.

Concernant le produit des services. Le produit est ainsi estimé à 350 000 €.

S'agissant du revenu des immeubles il est estimé à 145 000 €, basé sur une hypothèse favorable où les occupants actuels des hangars maintiendraient leur présence sur le site.

#### **Les subventions et participations :**

Les subventions et participations sont constituées des cotisations des membres, dont le principal financeur est le Département, et de la taxe d'aéroport versée par l'Etat.

Ainsi 1 137 906 € de subventions et participations ont été versées au SMAEDAOL en 2023 réparties comme suit :

- Cotisations des membres : 812 000 € dont Département : 680 000 €, Orléans Métropole : 100 000€, CCIL : 18 000 €, communes membres : 14 000 € ;
- Taxe aéroport (ETAT) : 325 906 €

Concernant la taxe d'aéroport, pour 2024 elle est estimée à 270 000 €.

Les contributions des membres autres que le Département (communes, CCIL et Orléans Métropole) seront maintenues au niveau de 2023 soit 132 000 €.

Ainsi que le prévoient les statuts, la participation du Département sera sollicitée à hauteur du déficit prévisionnel estimé et ajusté à la clôture de l'exercice. A ce stade le montant est estimé à 780 000 €.

L'ensemble des recettes de ce chapitre est évalué à 1 822 000 €

### **Évolution des dépenses de fonctionnement**

Les dépenses du budget du syndicat sont constituées :

- ✓ Des charges à caractère général : 36 % des dépenses d'exploitation (réalisé 2023)
- ✓ Des charges de personnel : 63 % des dépenses d'exploitation (réalisé 2023)
- ✓ De provisions : 1% des dépenses d'exploitation

Les charges à caractère général tiendront compte d'une progression au niveau du taux de l'inflation et de certaines évolutions liées à des augmentations tarifaires spécifiques. Les estimations intègrent également des coûts liés à des vérifications réglementaires, de plus les peintures côté piste devront être refaites (estimation 60 000 € HT), ainsi que les formations de l'agent du Service SSLIA recruté le 1<sup>er</sup> janvier 2024, et la prévision de formation dans l'hypothèse d'un recrutement supplémentaire pour le service RFFS (estimation : 32 000 € HT)

Ce chapitre progresserait ainsi de + 25 % par rapport aux réalisations 2023.

Les charges de personnel : la prévision budgétaire 2024 (790 000 €) se base sur les neuf postes ouverts et pourvus au budget du syndicat mixte, et la création d'un poste supplémentaire pour le service RFFS, ce qui augmenterait le nombre de postes ouverts à 10.

La dotation aux provisions : conformément à la délibération n°6 du comité syndical du 15 décembre 2020 qui a approuvé le principe de constituer une provision budgétaire au titre des indemnités de départ à la retraite des agents, il sera inscrit en 2024 une dotation de 18 500 €.

## **2. Budget d'investissement du SMAEDAOL pour l'année 2024**

Le plan pluriannuel d'investissement 2023-2025 ajusté pour un montant total de 1 745 118€ dont 498 746 € au titre de 2024.

A ce programme viendront s'ajouter les opérations qui n'ont pas été réalisées en totalité en 2023 et qui feront l'objet d'un report sur 2024 pour 432 560 €, il s'agit des opérations suivantes :

Frais d'études : 86 455 € (loi sur l'Eau : PCG, porté à connaissance, enquête publique), Evaluation de conformité vis-à-vis des exigences essentielles volet infrastructures, Analyse documentation et état des lieux de sécurité accompagnement mise en conformité, étude installation caméras jusqu'au dépôt du dossier administratif.

Bâtiments : 83 459 € (instrumentation sur les compteurs élec, couverture de la grande maison « Petit Buisson », retrait de la moquette et installation de lame PVC dans la salle de réunion)

Installation générales, aménagements des constructions : 142 226 € (Système de détection incendie, système vidéoprotection)

Matériel et outillage industriel : 15 942 € régulateur de balisage

Agencements et aménagements du matériel : 19 314 € (Migration système TIL)

Matériel de transport : 45 395 € (aménagement véhicule électrique pour le péril animalier)

Autres : 39 769 € (dont 2 mobil home 1 chambre avec équipement, chariot étuve)

Ce programme d'équipement sera financé par les dotations aux amortissements (823 191 €) et le résultat excédentaire de 2023 (657 080 €)

Après avoir délibéré, le comité syndical :

**ARTICLE UNIQUE :**

Donne acte à Monsieur le Président de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024.

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

**Le Président du SMAEDAOL,**



**Hervé GAURAT,**